



Doc. 16336
28 janvier 2026

Crise politique au Moyen-Orient élargi: la nécessité de protéger les droits humains et les droits de tous les groupes minoritaires

Amendement¹ n° 6

M. Emmanuel FERNANDES, France, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, après la première phrase, insérer la phrase suivante:

«Dans ce cadre, l'Assemblée souligne la responsabilité majeure des autorités israéliennes dans le nombre massif de morts parmi la population civile, rappelle que des actes qualifiés par de nombreux experts et instances internationales comme susceptibles de constituer un génocide font l'objet d'une procédure devant la Cour internationale de Justice (CIJ), note que le Premier ministre israélien est visé par des poursuites engagées devant la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et exige d'Israël le respect immédiat et sans condition des décisions de la CIJ ainsi que de l'ensemble des obligations découlant du droit international humanitaire.»

Déposé par:

FERNANDES Emmanuel, France, GUE
BÖTTGER Janina, Allemagne, GUE
CASTEL Laura, Espagne, GUE
CATHALA Gabrielle, France, GUE
ÇELENK Sevilay, Türkiye, GUE
CHIKIROU Sophia, France, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
ÖZTÜRK Berdan, Türkiye, GUE

1. 2026 - Première partie de session

